

ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS (Portail France VAE)



CLIPS Formation
7 rue des cerisiers
76190 Ste Marie des
Champs



Maison des Compétences
Rue du Manoir
76170 Lillebonne



Portail France VAE

Pour tous renseignements :

Aurélie LEMONNIER
Référente site Ste Marie des champs
02.77.17.01.40
aurelie.lemonnier@clips-formation.com



Béatrice DEHONDT
Chargée de relations Entreprise
02.35.38.17.77
beatrice.dehondt@clips-formation.com

Individualisé en fonction des entretiens avec
votre Architecte de Parcours qui transmettra
votre dossier de faisabilité
6 à 8 mois d'accompagnement de l'inscription
au passage devant le jury



Calendrier:

Entrées et sorties permanentes



Accessibilité

Personnes en Situation de Handicap
(PSH)

Des adaptations pourront vous être
proposées sur le dispositif



Référent Handicap :

benjamin.pochon@clips-formation.com



Financements : France VAE prend en charge
l'ensemble des frais de parcours pour les
candidats passant par la plateforme vae.gouv.fr.
Aucune démarche administrative ne sera
demandée au candidat pour obtenir ce
financement.



Pré-requis :

Avoir déposé sa candidature sur le portail France VAE

Posséder ou une ou des expériences permettant
l'acquisition de compétences directement liées à la
certification visée sans minimum de durée

Objectifs :

Objectif de la VAE

- Faire reconnaître des compétences acquises au cours d'expériences
- Acquérir une certification
- Développer l'employabilité
- Favoriser la professionnalisation
- Valoriser la reconnaissance du niveau



CLIPS Formation, architecte-accompagnateur de parcours vous accompagne tout au long de votre VAE, du diagnostic de vos compétences au passage devant le jury.

Les étapes d'un parcours France VAE

- Traitement de la candidature par CLIPS Formation 48 h après réception sur la plateforme
- Identification des compétences issues de vos expériences en fonction de votre projet,
- Définition des besoins en accompagnement individuel ou collectif, prescriptions et/ou modules de formation et/ou périodes d'immersion si nécessaire
- Transmission du dossier de faisabilité au certificateur
- Si la recevabilité est acceptée, l'accompagnement méthodologique débute.
- Si non validation ou validation partielle, entretien post Jury



Modalités de formation :

Individuel et/ou collectif en présentiel et distanciel

Modalités d'accès et délais :

1^{er} contact avec l'architecte de parcours 48h après l'inscription sur [https://vae.gouv.fr/](https://vae.gouv.fr)

Programme :

- Comprendre la logique du livret, des consignes, la terminologie
- Inventorier les activités, les compétences, les réalisations au regard du référentiel de compétences de la certification visée
- Décrire les activités avec précision
- Expliquer, illustrer le contexte, les procédures...
- Dédramatiser le passage de l'oral à l'écrit
- Vérifier le choix du vocabulaire, l'orthographe, la syntaxe, la ponctuation...
- Préparer la présentation orale
- Simuler une soutenance de jury

Modalités Pédagogiques :

- Entretiens individuels/ collectifs
- Entretiens d'explication
- Outils d'aide à la rédaction
- Simulation jury

Modalités d'évaluation :

Différentes selon les ministères. Nous consulter.

